

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

DEL2025_145

Objet : Autorisation de signer un contrat de prêt pour le financement des travaux d'interconnexion d'eau potable entre Rognonas et Barbentane

L'an deux mille vingt-cinq, le dix sept juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à l'Espace Culturel à Graveson, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 11 juillet 2025.

PRÉSENTS :

- Pour la commune de Barbentane :** M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC.
Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN.
Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, M. Eric CHAUVET, M. Pierre-Hubert MARTIN, M. Jean-Pierre SEISSON, M. Cyril AMIEL, Mme Annie SALZE.
Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Éric DELABRE.
Pour la commune de Graveson : M. Michel PÉCOUT, Jean-Marc DI FÉLICE.
Pour la commune de Maillane : M. Éric LECOFFRE, Mme Frédérique MARÈS.
Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD.
Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, M. Pierre FERRIER.
Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL.
Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne VALLET.
Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA.
Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Pour la commune de Châteaurenard :** Mme Solange PONCHON (*donne pouvoir à Eric CHAUVET*) ; Mme Marie Laurence ANZALONE (*donne pouvoir à Pierre-Hubert MARTIN*) ; Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à Marcel MARTEL*) ;
Pour la commune de Graveson : Mme Annie CORNILLE (*donne pouvoir à Jean-Marc DI FÉLICE*).
Pour la commune de Mollégès : M. Patrick MARCON (*donne pouvoir à Corinne CHABAUD*).
Pour la commune de Noves : Mme Mireille MEYNAUD (*donne pouvoir à Georges JULLIEN*) ; M. Christian REY (*donne pouvoir à Mme Edith BIANCONE*).
Pour la commune d'Orgon : Mme Angélique YTIER-CLARETON (*donne pouvoir à Serge PORTAL*).
Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Jocelyne VALLET*).
Pour la commune de Rognonas : M. Dominique ALIZARD (*donne pouvoir à Yves PICARDA*).
Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE (*donne pouvoir à Jean-Christophe DAUDET*)

ABSENTS :

- Pour la commune de Châteaurenard :** Mme Adélaïde JARILLO, M. Bernard REYNES, Mme Sylvie DIET-PENCHINAT
Pour la commune de Rognonas : Mme Cécile MONDET

Secrétaire de séance : M. Michel PECOUT

M. le vice-Président en charge de l'Eau et l'Assainissement expose que la Régie des eaux de Terre de Provence pilote, pour le compte de la Communauté d'agglomération et dans le cadre d'un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage, le projet d'interconnexion du réseau d'eau potable à Rognonas pour la sécurisation de l'alimentation en eau de la commune Barbentane et le renforcement de sa défense incendie.

Le projet prévoit la construction d'une station de reprise à proximité du giratoire de l'Escapade et la création sur près de 3 kilomètres d'une conduite de liaison en fonte de diamètre 200 millimètres.

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 17 JUILLET 2025**

Les travaux démarreront au deuxième semestre 2025. Leur coût est de 2,1 millions d'euros HT (auxquels s'ajoutent 230 mille euros HT pour la défense extérieure contre l'incendie lesquels seront exclusivement financés par la commune). Ils s'achèveront à la fin de l'année 2026.

La future délibération a pour objet d'autoriser Madame la Présidente à signer un contrat de prêt pour le financement des travaux d'interconnexion (hors sujétions de défense incendie).

Une consultation des établissements financiers sera prochainement menée par la Régie des eaux afin de proposer à la Communauté d'agglomération l'offre de financement la plus avantageuse.

Le Bureau Communautaire du 3 juillet 2025 a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser la Présidente à signer le contrat de prêt pour le financement des travaux d'interconnexion d'eau potable entre Rognonas et Barbentane.

Après exposé du rapporteur,

VU l'avis du Bureau Communautaire du 3 juillet 2025,

CONSIDÉRANT l'intérêt public du projet pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable et le renforcement de la défense incendie à Barbentane,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

DECIDE

ARTICLE UNIQUE

Madame la Présidente est autorisée à signer le contrat de prêt pour le financement des travaux d'interconnexion d'eau potable entre Rognonas et Barbentane.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif, et d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice :	42
Votants :	38
Votes pour :	38
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Eyragues, le 17 juillet 2025,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

